



Paris, le 22 décembre 2011

Madame la Directrice Générale de l'InVS,  
Monsieur le Directeur Général de l'Inserm,

**Objet :** Qualification du Registre des Malformations en Rhône-Alpes

Madame, Monsieur,

Nous avons appris votre décision de retirer la qualification du Registre des Malformations en Rhône-Alpes (REMERA). Cette décision apparaît tout à fait condamnable sur la forme comme sur le fond.

Il est surprenant qu'une structure fondée en 1973 soit ainsi disqualifiée de façon aussi légère.

La fausseté des 4 arguments dont vous faites état apparaît manifeste au vu des documents fournis par le REMERA. En conséquence, vous vous devez d'apporter une réponse précise et publique à ceux-ci. Faute de quoi, cela ne peut que générer une suspicion sur les véritables motifs de cette décision.

La sécurité sanitaire est devenue, et nous nous en réjouissons, une préoccupation importante des Français et les institutions en charge de celle-ci se doivent d'être exemplaires. Ceci ne semble pas être le cas dans cette affaire.

Nous vous demandons de réexaminer votre position de retirer la qualification du REMERA.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués à la cause de la santé environnementale.

André Cicoella  
Président et porte-parole du RES

Jacques Testart  
Porte-parole de la Fondation Sciences Citoyennes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "F. Veillerette", with a long horizontal stroke extending to the right.

François Veillerette  
Porte-parole de Générations Futures

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Testart", with a large loop at the end.